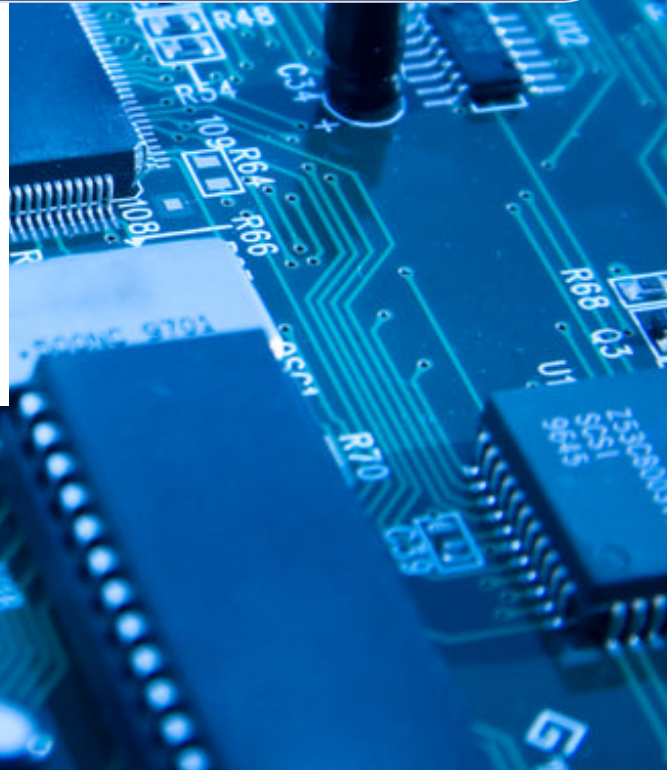


Contribution d'un système de délivrance électronique des médicaments dans un bloc opératoire





Plan

- Rita Dessouroux CHC Resp. Pharmacie
 - Cadre légal pharmaceutique
 - Comment est géré le médicament aujourd'hui au BO?
- Virginie Minguet Inf. 4^{ème} SOP HEPL
 - Historique de l'essai
 - Présentation du matériel
- David Sala Inf. 4^{ème} SOP HEPL
 - Etude au BO du CHC Espérance
- Conclusions



Cadre légal: A.R. du 4 mars 1991

- Définit les normes pharmaceutiques auxquelles une pharmacie hospitalière doit répondre pour être agréée
- Parmi les activités spécifiques et cliniques décrites, on retrouve:
 - L'assurance de qualité dans la dispensation des médicaments c'est-à-dire la promotion d'une utilisation efficace, sûre et économique des médicaments
 - La collaboration aux équipes multidisciplinaires



A.R. du 19 octobre 1978

autorise les armoires d'urgence

- Art. 5 : Pour les cas d'urgence, des armoires spéciales de médicaments peuvent être mises en place; le pharmacien titulaire en a la responsabilité. Le 1^{er} approvisionnement de ces armoires s'effectue contre remise d'une liste de médicaments dressée, datée et signée **par le médecin** qui dirige la section où l'armoire est placée.

Les médicaments sont remplacés au vu de prescriptions médicales.

Le contenu de ces armoires est régulièrement contrôlé par le pharmacien titulaire.



A.R. du 22 avril 2002

définit les cas d'urgence en matière de médicaments

- Première dose de médicament d'un traitement qui doit être entamé immédiatement;
- Médicament prescrit en dehors des heures d'ouverture de la pharmacie, pour démarrage de traitement ;
- Prescription d'un médicament pour administration quand l'infirmier constate l'apparition d'un état pathologique ou physiologique, après accord préalable avec le prescripteur, **confirmé par une instruction médicale écrite**;



A.R. du 22 avril 2002(suite)

- dans des services médicaux ou chirurgicaux où il existe un besoin en médicament non prévisible et où le médecin, ou une personne sous sa supervision physique directe, administre les médicaments (urgences, soins intensifs, bloc opératoire, néonatalogie, maternité, services médico-techniques, consultations)



Gestion classique du médicament au BO du CHC

- Une armoire centrale renferme tous les médicaments nécessaires au BO pour 2 ou 3 jours d'activité
- En parallèle, l'image de cette armoire d'urgence est reprise dans le programme de gestion informatique de la pharmacie . Elle reprend l'entièreté des médicaments avec un stock maximum et minimum
- Chaque salle dispose d'un chariot d'anesthésie contenant les médicaments nécessaires pour une journée d'activité, hormis ceux spécifiques à la prestation



Comment gérer cette armoire d'urgence ?

- Sur base d'une prescription médicale nominative et dûment complétée
- Par encodage, à posteriori et à la pharmacie, des prescriptions dans l'armoire informatique
- L'armoire centrale du BO est réapprovisionnée sur base d'une liste représentant la consommation de la journée



Comment sont gérés les chariots d'anesthésie?

Tous les jours de façon manuelle, une infirmière reconstitue ces chariots à partir de l'armoire centrale du bloc



Inconvénients du système

- La prescription des consommations est manuelle
- Pas de contrôle entre le consommé et la remise à niveau des chariots d'anesthésie
- Les oublis de prescription sont fréquents

Perte financière non négligeable à charge du BO et donc de l'institution

Les pertes enregistrées par la pharmacie pour le BO de St Joseph s'élèvent à 30.000€ en 2008



Inconvénients du système

Conséquence

Les stocks sont incorrects



Conséquence

Les ruptures de stock sont fréquentes



Conséquence

Perte importante de temps pour les dépannages en urgence



Autres inconvénients du système

- Les prescriptions ne sont pas toujours signées
- L'encodage journalier des prescriptions par la pharmacie représente une charge de travail importante

1ETP pour encoder 1.500 interventions mensuelles



Solution

Recherche d'une solution robotisée
adaptée au BO



Historique

- Lancement du projet en 2004
 - Rencontre entre les concepteurs et les utilisateurs
 - Cahier des charges
- Le prélèvement de l'ampoule dans le chariot doit s'enregistrer immédiatement au bon patient
- Le prélèvement de l'ampoule doit engendrer un mouvement de stock à la pharmacie et donc une facturation instantanée



Historique (suite)

- Partenariat avec le CHC
- Création de trois prototypes dont un à la clinique de l'Espérance à Montegnée



En parallèle au chariot, les concepteurs mettent au point d'autres structures: frigo, armoire...





Le chariot:





Description technique

Généralités

- Répond aux normes européennes
- Système UPS en cas de panne de courant
- Modulable
- Traçabilité via codes barres et modules de gestion informatique adaptés
- Technologie EDD « Electronic Drug Detection »
- « Paperless »



Description technique

Composition

- Un tiroir à ouverture latérale sécurisé muni de capteurs
- 3 tiroirs à ouverture frontale dont 1 muni de capteurs
 - Le tiroir muni de capteurs est divisé en code couleur
 - Chaque couleur représente un médicament différent





Description technique

Muni d'un écran tactile

Permettant:

- L'ouverture et la fermeture de la session.
- L'accès au menu .
- La localisation des médicaments.
- La visualisation des informations patient
- Déverrouillage des tiroirs sécurisés.
- Listing journalier.
- La visualisation des mouvements de produits.
- La création d'« Etiquettes ».



Description technique

Muni d'un écran tactile

Permettant:

- La visualisation des opérations en cours.
- La visualisation du dernier produit ajouté à la facturation.
- La visualisation des « Produits tracés » enregistrés par lecture du code barre.
- La visualisation des « Produits non compris dans le chariot » enregistrés par lecture du code barre.
- Compteurs produits.





Le chariot comprend également

A la demande

- Imprimante: en dessous de la tablette
- Support latéral
- Une étagère au dessus de l'écran
- Poubelles
 - Papier / Plastique
 - Verre
 - Container de sécurité

